

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

% & ' ' # (#)

!"# \$!

* +) \$

_____ -

(+ & ! \$+- \$ 0 ' " 1 / .
2 * #

3 & 1
& -

& ,

3 & 1 &
* +

4 1 #

%
3

2 * # % 3 +
\$ /

* & - +

+ 5 &\$ (

(1 - -

* \$ " (+ " (" , " ' " 6 " . /
5 7 + " 8 + & \$ - + 9 2 (3





2 2 * #

!! " " " " # "
+ & ! " " !" 0 ' 1
" \$% &

!! " " " "
; ! " ; !" 0 <
(!'

=====

% + 3
%? 3?

& "

\$ %& ' ' ! " #

3 && + & / ! & & - + . (-
\$! - \$ - 2/ ! & 4 \$, & -

@ - . & 6 !+ - & * (+ & 2 + " ! & & \$
& (+ + & \$ 6 !+ - & * + " ! & & \$
5 (\$+- \$ / . +
& \$ & \$! -

(+ ! \$ - -- + / - 1 / ! & - + " +
\$+- \$ - 1 / ! & - + \$ & (
\$+- \$ / . - + + 1 @ - + ! (
! + 3 < ! . (- \$ 1 \$! - \$ -
& 4ncial Account Information (hereafter the " CRS MCAA

(+ ! " \$ " - + + (
+- 5 - + + (+ ! ! &1 &' 51 ! &
/ + " & +- + & & @ 1" 5
1 & 5 ! 5 - + + (+ & ! ' / 1 & & @ 1

(+ ! \$ & - + + (&& + +- 1 5 -
- 1 ! + - + + (&& & +- +
/ + ! /A

. +& & - ! - 1 1 1 < + + & 5 - + + (
/ + " ! / & + ! < + & 5 (
&& + " B " + ! < + & 5 (
& / ! 1 1 / ! + +- ' 1 & & 5 ! 1

\$ C 5 +! ! / ! @ 1 - + + (5 +
+ \$ & - + + (+ (% .(\$\$ & - 5 @ 1 5 &
/ + ! / & && A - + + (1 5 &
+ ! + & && A

4 C 5 +! ! " & " 5 @ 1 5- # + (+
& - + \$ & - + + (+ (% .(\$\$ / !
@ + / ! + & && / + & - + +
A

% ! ! & - + + \$ & - + + (+
.\$\$\$ - 1 + & 5B 1 ! < + ! < +
5 + - ! + & 5 + ! < - + 1 / ! +
& - + (% .(\$\$A

(& - ! 1 & < +) + +& (% + \$ &
- + + (+ (% .(\$\$" 5 & -) B! & 5 &
\$ 0 & - + + (" ! + 1 - & (% .(\$\$"
! / & ! < + 5 & - + " A &
A

6 !+ - & * + + & \$ - + + (&&
+ 5 - & (% .(\$\$ & +- + (% .(\$\$
5 \$ + @ - + + (- + - +
& / + ! / 5 & - - +

< +

6 !+ - & * + + & \$ - + + (&&
& +- + + \$ \$ 0"+ 5 @ / / + + +
(& - - + - + " & / / + + +
5 ! < + " 5) !
B + & - / ! + + (% .(\$\$ 5 !
+ ! < + + 1 (% .(\$\$

)
auprès du Conseil de l'Europe, datée du 13 août
#)) \$ - !%& ' ')

3? ; d'effet pour les échanges de renseignements multilatéraux entre autorités compétentes concernant / - &

D % ? @ -+ % 1 -+ @)E auprès du Conseil de l'Europe
+ & ?&? ; +?+ % 1 - +)E@ "1 - \$ "
concernant la Convention concernant l'assistance administrative
+? conformément aux dispositions de l'article 3

(+? \$ pris l'engagement d'échanger automatiquement et que, pour être en mesure d'échanger automatiquement la Convention concernant l'assistance administrative Protocole modifiant la Convention concernant l'assistance administrative) F (G - +?H \$ signé une Déclaration d'adhésion entre autorités compétentes concernant l'échange automatique) F IG' AMAC HNCD A

(+? B " & -?- ; 28(6), la Convention amendée s'applique administrative couvrant les périodes d'imposition qui l'année qui suit celle durant laquelle la Convention ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'applique ! & < " F janvier de l'année qui laquelle la Convention amendée est entrée en vigueur

Considérant que l'article - +? ? B + / @ convenir que la Convention amendée prendra effet pour portant sur des périodes d'imposition ou obligations

(B + ! - J - < + + Convention amendée que pour ce qui concerne des périodes < + + B (- +? B " < + ?- les B la Convention vient d'entrer en d'imposition ou les obligations fiscales s'appliquent l'année A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention des renseignements devrait être amendée et de l' concerne des périodes d'imposition ; + ? Convention amendée si les deux Parties déclarent s'entendre

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle partie à la Partie existante des renseignements amendée et de l' pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou de + (- + les deux Parties déclarent s'entendre s' d'effet

Reconnaissant que les renseignements reçus en vertu l'AMAC NCD peuvent donner lieu à des demandes de ; sui < + ?- " B -J- ? + + +? B juridiction émettrice a échangé automatiquement des r

Confirmant que la capacité d'une ! - ? *(3
de l'Article Convention amendée et de l'AMAC NCD, ai
demandes de suivi formulées en (applicati#o"n?! de l'arti
dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périodes de
qui y figurent, quelles que soient les périodes d'in
+ /B ! - A

D % 1 - +)@ 1+? \$ que la Convention amendée s'app
aux dispositions de l'AMAC NCD pour ce qui concerne
*(3 \$ @ ; (- +? B & + +?
quelles que soient les périodes d'imposition ou les
/B ! -

D % 1 - +)@ 1+? \$ que la Convention amendée s'appl
concerne l'assistance administrative prévue@ par ;son
(- +? B & + +? - " B ode\$ d'impositi
! & + < + + /B ! -
B + + - + + / ! - ?
vertu de l'AMAC NCD dpeo udré cdi easr apt é roino ddee la juridiction
*(3